

GROSSESSE PRÉCOCE

SÉQUENCE
1/2

Les séquences sur la grossesse précoce comportent 2 animations :
La grossesse et devenir parents à l'adolescence

 **Durée : 40 minutes**

 **Lieu : salle conviviale**

**PUBLIC : 15 ANS ET +, MIXTE**

Avoir participé à la séance des 12/14 sur la connaissance du corps et à la séance sur la contraception

**ANIMATEUR.RICE.S : 1 OU 2****Prérequis :**

› Maîtriser la technique d'animation du protolangage, 3C / la loi

**SUPPORT.S ET MATÉRIEL**

- › Portrait chinois
- › Santé BD : images annexes
- › Zanzu :
- › Symptômes de grossesse
- › Croissance du fœtus
Paperboard, feutres

**OBJECTIFS DE LA SÉANCE**

- › Informer sur la grossesse : au niveau physiologique, physique et psychologique/émotionnel
- › Donner des connaissances, échanger autour de :
 - o Le désir de grossesse à l'adolescence
 - o L'interruption de grossesse : IVG, naissance sous X
- › Proposer une liste d'interlocuteurs professionnels à qui s'adresser (CMS, centre de planification, médecin, infirmière...)
- › CPS : Avoir conscience de soi
- › CPS : Savoir gérer ses émotions, savoir gérer son stress
- › CPS : Savoir résoudre les problèmes et savoir

RESSOURCES

- › [ZANZU](#)
- › [SANTE BD.org](#)
- › [La campagne : «Mon corps, mon choix, mon droit» - #IVGCESTMONDROIT \[1'32\]](#)
Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité.

ACCUEIL

- › L'animateur-riche installe les participant-e-s dans la salle prévue. Il-elle veille à ce que les participant-e-s soient bien installé-e-s et qu'ils-elles puissent voir les supports et échanger avec les autres.
- › L'animateur-riche rappelle le cadre et les règles du groupe.
- › Un rituel peut être mis en place dans le groupe ou une animation de bienvenue.
- › L'animateur-riche explique que la séance d'aujourd'hui va permettre de parler de la grossesse et de l'interruption de grossesse quand on ne désire pas mener à terme sa grossesse.

TECHNIQUE D'ANIMATION :

Commencer par un portrait chinois : (afin d'inciter les adolescents à se projeter dans une ambiance détendue)

**CONSIGNE**

- Si j'étais un métier, je serais... parce que
- Si j'étais un loisir/ une passion, ...
- Si j'étais une ville,...
- Si j'étais un rêve,...



GROSSESSE PRÉCOCE

SÉQUENCE
1/2

Les séquences sur la grossesse précoce comportent 2 animations :
La grossesse et devenir parents à l'adolescence

ÉTAPE 01



OBJECTIFS

› Informer sur le déroulement d'une grossesse, aspects physiologique (maux de grossesse, absences de règles...), ressentis, émotions.



CONSIGNE

L'animateur demande au groupe de s'exprimer sur la grossesse sous forme de brainstorming en les interrogeant sur divers aspects afin d'évaluer leur niveau de connaissance et connaître leurs représentations.

Pouvez-vous me dire :

- Comment sait-on qu'une grossesse a débuté?

- Comment tombe-t-on enceinte ?

- Que se passe-t-il pendant la grossesse ?

Questions de relance : quelles sont les étapes de la grossesse, Comment se passe une grossesse ? Que se passe-t-il dans mon corps ? Combien de temps ça dure ?

- A qui peut-on en parler ?

Comment j'en parle ? A qui (parents, amis, petit(e)-ami(e), éducateur, infirmier, enseignant...)? Qu'est-ce que je ressens (émotions : honte, joie, colère, culpabilité, crainte, tristesse, doute...)? Qu'est-ce je peux/veux faire (le garder ou non)?

Proposer matériel si besoin : valise avec tests de grossesse, bilans sanguins, test d'ovulation, adresses utiles (planning familial, CMS, infirmière ou autre professionnel -psychologue- de mon établissement), frise déroulement grossesse (étapes de la grossesse).

ÉTAPE 02



OBJECTIFS

› Donner des connaissances, échanger autour de :

- o Le désir de grossesse à l'adolescence
 - o L'interruption de grossesse : IVG, naissance sous X
 - o La parentalité à l'adolescence
- › Proposer liste d'interlocuteurs professionnels à qui s'adresser (CMS, centre de planification, médecin, infirmière...)



CONSIGNE

L'animateur-riche pose les questions suivantes au groupe afin de les faire réfléchir sur l'opportunité de poursuivre ou d'interrompre la grossesse quand elle n'est pas désirée.

-Pouvez-vous me dire ce qu'il se passe ou quels choix s'offre à vous si vous ne voulez pas avoir d'enfant ?

« Si je ne veux pas poursuivre la grossesse » :

-Que se passe-t-il?

-Que puis-je faire ?

-Quels sont les différentes solutions et choix que je peux faire ?

-Quels sont les délais ?

-Vers qui je peux me tourner pour avoir de l'aide, des informations ?

Notez les réponses sur un paperboard afin de pouvoir revenir dessus et faire s'exprimer le groupe.



GROSSESSE PRÉCOCE

SÉQUENCE
1/2

Les séquences sur la grossesse précoce comportent 2 animations :
La grossesse et devenir parents à l'adolescence

Faire un rappel sur les moyens de contraception.

Quelques éléments de réponses pour l'animateur :

-**IVG** : délais légaux : par médication 5 semaines de grossesse, chirurgicale 12 semaines de grossesse => proposer des interlocuteurs (médecins, infirmiers, sages-femmes, centre de planification...), lois.

Dimensions émotionnelles : quels ressentis, émotions peut-on avoir ?

-**Naissances sous X** : pas de filiation établie ; mais la mère est invitée, si elle l'accepte, de donner des informations sur son identité ou celles des origines de l'enfant, sous pli fermé à condition que l'enfant recherche ses origines à sa majorité ou le confier à l'adoption (abandon mais filiation possiblement établie jusqu'à ce que l'enfant soit adopté) : délai dépassé pour IVG en France (12 semaines de grossesse). Qu'est-ce que c'est ? Comment ça se passe après l'accouchement, la naissance ? (aspects législatifs : 2 mois pour revenir sur la décision) Peut-on revoir ou récupérer son bébé plusieurs années après ? Peut-il me retrouver ?

- **Rappeler l'importance de la contraception**

- **La notion de choix est ici importante.**

FIN DE SÉANCE

RETOUR AU CALME

Faire asseoir les enfants pour dire que la séance est finie.



QUESTIONS

Demander aux participants de résumer en quelques mots ce qu'ils ont retenu de la séance. Est-ce que vous avez appris des choses ? Avez-vous besoin davantage d'informations ?



CONSIGNE

Rappeler les modes de contraception et donner les plaquettes des partenaires ressource du territoire.



GROSSESSE PRÉCOCE

SÉQUENCE
1/2

Les séquences sur la grossesse précoce comportent 2 animations :

La grossesse et devenir parents à l'adolescence

QUELQUES ÉLÉMENTS D'INFORMATION :

L'IVG

En 1975, la loi Veil autorise l'IVG en France

En 1982, elle est remboursée par la sécurité sociale (loi du 31 décembre).

En 2001, le délai d'avortement passe de 10 à 12 semaines de grossesse (c'est à dire 12 à 14 semaines d'aménorrhée).

En 2013, l'IVG est gratuite pour toutes les femmes, quelle que soit la méthode utilisée (médicamenteuse ou chirurgicale). Les femmes doivent pouvoir décider de la méthode à laquelle elles ont recours.

En 2014, le critère de «situation de détresse» comme condition pour avoir accès à l'avortement est supprimé de la législation

En 2016, un arrêté rend effectif à partir du 1er avril le remboursement à 100% de tous les actes médicaux liés à une IVG (consultations médicales, analyses, etc...)

L'IVG médicamenteuse

L'IVG médicamenteuse (RU 486) est légalisée en France en 1988.

Le délai pour pratiquer cette IVG est de 5 semaines de grossesse (soit 7 semaines d'aménorrhée).

En 2004, un décret permet de le pratiquer en médecine de ville.

En 2009, un décret autorise les centres de planification familiale à délivrer le RU 486.

En 2016, un décret autorise les sages-femmes à pratiquer des IVG par voie médicamenteuse.

L'accès à l'IVG des mineures

Le principe de l'obtention du consentement parental ou du représentant légal prévaut dans la loi.

Cependant, la loi du 4 juillet 2001, par dérogation à ce principe, autorise les mineures à avorter sans l'autorité parentale, à condition d'être accompagnées par un adulte de leur choix.

Un entretien psychosocial préalable reste obligatoire (contrairement aux femmes majeures). Après l'IVG, une consultation d'information sur les méthodes de contraception l'est également.